

RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00023
Numéro SIREN : 817 704 232
Nom ou dénomination : PG INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2018 sous le numéro de dépôt 2247

E A N E

V A L L E R

L E A L E

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD

Annaïk CELTON

Marylène PERNOT

Commissaires aux Comptes

N° 2018 / A / 2247

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes

Le

06 AVR 2018

SAS PG INVESTISSEMENTS

Rapport du commissaire aux apports sur les apports
consentis par la SAS SPG CONSEILS à la SAS PG INVESTISSEMENTS

SAS PG INVESTISSEMENTS

Le Poteau

56380 Beignon

Société par Actions simplifiée au capital de 54.000 €

RCS Saint-Brieuc 485112064 Siret 48511206400038 Tva intracommunautaire FR 02485112064

Saint-Brieuc : Centre d'affaires
1 rue des mimosas - 22191 PLERIN cedex

Téléphone : 02 30 96 11 02 - Fax 02 30 96 11 04

Rennes : Centre d'affaires Ile de France
2 avenue Charles Tillon - 35000 RENNES

Rapport du commissaire aux apports sur les apports consentis par la SPG CONSEILS à la société PG INVESTISSEMENTS

Société apporteuse :

SAS SPG CONSEILS
Le Poteau
56 380 Beignon
Capital social : 10 000 €
(1 000 actions de 10 €)
RCS Vannes : 810 068 205

Société bénéficiaire de l'apport :

SAS PG INVESTISSEMENTS
Le Poteau
56 380 Beignon
Capital social : 150 000 €
(15 000 actions de 10 €)
RCS Vannes : 817 704 232

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par décision du 15 septembre 2017 de l'associé unique des sociétés SPG CONSEILS et PG INVESTISSEMENTS, concernant l'apport consenti par la SAS SPG CONSEILS au profit de la SAS PG INVESTISSEMENTS, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Cet apport est réalisé dans le cadre du projet de fusion entre la Société PG INVESTISSEMENTS (société absorbante) et la Société SPG CONSEILS (société absorbée).

Les apports sont décrits au paragraphe 2 de la première partie du projet de traité de fusion qui nous a été communiqué.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports en nature n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces diligences consistent :

- d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports,
- et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

1. Présentation de l'opération dans son ensemble

Comme exposé en page 4 du projet de traité de fusion, la fusion entre la SAS PG INVESTISSEMENTS et la SAS SPG CONSEILS a pour objectif de simplifier l'organigramme du groupe des sociétés détenues par Monsieur Pierre Gautron.

2. Présentation des sociétés concernées par l'opération de fusion

Présentation des liens entre les sociétés concernées par l'opération

Monsieur Pierre Gautron détient directement 100 % des deux sociétés concernées par le projet de fusion.

Présentation de la SAS SPG CONSEILS (Société absorbée)

La société a été créée en mars 2015. Selon ses statuts, elle a pour objet :

- *l'activité d'intermédiation et de conseil, à destination de toute personne morale ou physique, notamment mais pas exclusivement en matière de fusion et acquisition, à savoir, sans que la liste soit exhaustive : rapprochement d'entreprises, prise d'intérêt directe ou indirecte, toute opérations sur le capital, cessions et acquisitions de toutes participations, opérations de restructuration, la formation, la réalisation d'étude, de veille, d'audit, d'analyses, la fourniture de prestations en matière de management, de finance, d'économie, de gestion administrative, technique, commerciale... Le tout concernant toute entreprise ou société créée ou à créer, quelle que soit leur forme et leur objet ;*
 - *l'activité de conseil de toute nature concernant la création, l'organisation, le développement, le management, la stratégie d'entreprise, la gestion, le contrôle, la direction, la politique commerciale de toutes Sociétés, et plus généralement toute prestation se rattachant directement ou indirectement à cet objet ;*
 - *la fourniture de conseil de toute nature pouvant intéresser toute Société quelle que soit sa forme ou son objet ;*
 - *la fourniture de conseil relatifs à la nutrition, à la diététique et au bien-être en général, à destination de toute personne physique ou morale ;*
- Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. Elle peut souscrire tout financement, octroyer toute garantie et faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation.*

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Par ailleurs, les chiffres clés des comptes annuels au 31 décembre 2016 et de la situation intermédiaire au 30 juin 2017 de la Société SPG CONSEILS sont présentés dans les tableaux ci-après.

■ Bilan

Chiffres en K€	Situation au 30 juin 2017	31/12/2016 1er exercice
Trésorerie	248	346
Total actif	248	346
Capital social	10	10
Réserves	232	0
Résultat de l'exercice	4	232
Sous total capitaux propres	246	242
Dettes fournisseurs	2	1
Dettes fiscales (impôt société)	0	103
Total passif	248	346

■ Compte de résultat

Chiffres en K€	Situation au 30 juin 2017	31/12/2016 1er exercice 21 mois
Chiffre d'affaires	0	366
Charges externes	-1	-18
Impôts et taxes	0	-1
Dotation aux amortissements et provisions	0	-10
Résultat d'exploitation	-1	337
Résultat financier	6	-2
Impôt société	-1	-103
Résultat net	4	232

La situation comptable au 30 juin 2017 met en évidence l'absence d'activité de la société au 1^{er} semestre 2017.

Présentation de la SAS PG INVESTISSEMENTS (société absorbante)

La SAS PG INVESTISSEMENTS a été créée en janvier 2016. Selon ses statuts, ses principales activités sont les suivantes :

- La prise d'intérêts, directe ou indirecte, dans toute entreprise, notamment mais pas exclusivement spécialisée dans l'importation, la transformation et la commercialisation du bois et des produits à base de bois;
- La prise par tous moyens, la gestion, la cession de toutes participations dans toutes sociétés ou entreprises quelconques créées ou à créer, l'assistance aux entreprises de ce type en tous les domaines, notamment en matière de stratégie, d'organisation et de gestion administrative, financière et juridique ; le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location-gérance de tous biens ou autres droits ;

- *L'acquisition, la propriété, la gestion et la vente de tous instruments financiers, toutes valeurs mobilières pour son compte propre, l'investissement dans tous produits bancaires et d'épargne et de placement et notamment des contrats de capitalisation, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales industrielles et financières, valeurs mobilières, cotées ou non cotées ;*
- *La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'activité spécifiée, en ce compris toute opération d'acquisition immobilière, directe ou indirecte, ayant pour objet la location de biens immeubles au profit d'entreprises du domaine d'activité susvisé ;*
- *La prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant cette activité,*
- *Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement ;*
- *Elle peut souscrire tout financement, octroyer toute garantie et faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation.*

Par ailleurs les chiffres clés des derniers comptes annuels de la Société PG INVESTISSEMENTS sont présentés dans les tableaux ci-après.

▪ Bilan

Chiffres en K€	31/12/2016 1er exercice
Titres de participation (1)	615
Créances rattachées à des participations	22
Créances clients	2
Autres créances	2
Total actif	641
Capital social	150
Résultat de l'exercice	10
Sous total capitaux propres	160
Emprunts auprès des établissements de crédit	473
Dettes fournisseurs	6
Dettes fiscales	2
Total passif	641

(1) Les titres de participation comprennent :

- 614 K€ correspondant à 61 % du capital de la société FLORENCIA SAS
- 1 K€ correspondant à 99 % des titres de la SCI PG

▪ Compte de résultat

Chiffres en K€	31/12/2016 1er exercice 12 mois
Chiffre d'affaires	24,0
Charges externes	-4,2
Résultat d'exploitation	19,8
Résultat financier	-8,3
Impôt société	-1,4
Résultat net	10,1

3. Mode d'évaluation des apports au regard du règlement CRC 2004-01

Dans le cadre de l'opération de fusion envisagée, les apports sont constitués des actifs et passifs de la SAS SPG CONSEILS, société absorbée.

Le projet du traité de fusion indique que, au regard du règlement n°2004-01 du Comité de la réglementation comptable, les actifs et passifs composant le patrimoine de la société absorbée seront transmis selon leurs valeurs réelles, les sociétés étant réputées soumises à un contrôle distinct, étant toutes deux détenues par un associé personne physique.

La fusion comporte un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2017, sur le plan comptable et fiscal.

4. Détermination des apports

En application des dispositions rappelées ci-dessus, les apports sont constitués de l'actif net en valeur réelle de la SAS SPG CONSEILS au 31 décembre 2016. Ces apports ont été évalués à un montant de 242 022 €.

La valeur réelle de la société correspond au montant des capitaux propres de la société au 31 décembre 2016. En effet, son bilan au 31 décembre 2016 ainsi que la situation au 30 juin 2017 mettent en évidence :

- L'absence d'actif immobilisé ;
- L'absence d'activité sur le 1^{er} semestre 2017
- La composition de l'actif net apporté, constitué de trésorerie.

5. Rémunération des apports

En rémunération des apports, la Société PG INVESTISSEMENTS procèdera à l'émission de 540 actions de 10 € de valeur nominale. L'opération d'apport se traduira par :

- une augmentation de capital de 5 400 €
- une prime de fusion de 236 622 €.

6. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, à savoir :

- Contrôle de la réalité des apports,
- Analyse des valeurs proposées dans le traité de fusion,
- Vérification jusqu'à la date de ce rapport de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports,
- Approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

Après un examen des documents juridiques relatifs à l'opération de fusion envisagée et analyse de l'opération juridique dans son ensemble, nous avons évalué la pertinence de la valeur des apports principalement au moyen des travaux suivants :

- Examen limité des comptes au 31 décembre 2016 et 30 juin 2017 de la société SPG CONSEILS ;
- Examen de l'actif net comptabilisé de la société SPG CONSEILS au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017.

L'actif net de la société absorbée étant principalement constitué de trésorerie, nos travaux ont été orientés sur la valeur de ces actifs par rapprochement aux pièces bancaires justificatives.

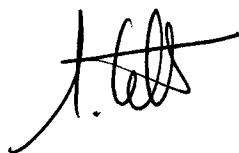
- Nous avons effectué une revue des événements post-clôture éventuels qui seraient susceptibles d'avoir une incidence sur la valorisation des apports. Aucun événement significatif n'a été porté à notre connaissance.
- Nous avons obtenu une lettre d'affirmation sur les comptes au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017 de la société SPG CONSEILS.

7. Conclusion

En conclusion de nos travaux :

- Nous sommes d'avis que la valeur globale de l'apport s'élevant à 242 022 € n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital envisagée par la société bénéficiaire de l'apport, augmentée de la prime de fusion.
- Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Rennes, le 17 octobre 2017



Annaïk Celton
Associée